

## AVIS DE COURSE

# **HYÈRES OPEN FAST**

**Intersérie Dériveurs Fast et Multicoques**

**GRAND PRIX HOBIE CAT 16**

**GRAND PRIX F18**

### AUTORITE ORGANISATRICE

Cette épreuve est organisée les **7 et 8 octobre 2017** en rade de Hyères, par le COYCH.

### 1 / REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- Les règles des classes concernées.
- Cet avis de course.
- Les instructions de course et leurs annexes
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité certifiée CE.

### 2 / PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2017 délivrée par la FFVoile.

### 3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**3.1** La régata est ouverte à :

- aux multicoques inscrits dans la table des ratings FFVOILE 2017
- aux dériveurs de type Fast et super Fast (rating 1000 à 495 )

**3.2** : Sont autorisés à courir :

- Tous les titulaires d'une licence FF Voile 2017 « compétition » valide et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.
- si nécessaire la fiche de surclassement dûment complétée
- le certificat de jauge ou de conformité

### 4/ DROITS A PAYER

Droits d'inscription si inscription avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017

- Solitaire : 30 € par bateau
- Double : 40 € par bateau

Les frais d'inscription seront majorés de 10 Euros par bateau pour les inscriptions tardives (après le 02/10/2017)

Le repas concurrent sera proposé à 15 € par personne hors boissons.

Le paiement des droits d'inscription peut se faire :

- En ligne sur le site du COYCH
- En adressant un chèque à l'ordre du COYCH
- En CB, Chèque ou espèces lors de la confirmation d'inscription pour les paiements tardifs.

## **5/ PROGRAMME**

- **Samedi 07 Octobre:** 9H00 à 12H00: confirmation d'inscription au COYCH.  
14H00: premier signal d'avertissement, courses  
19H00 : Repas concurrents à l'Espace Nautique
- **Dimanche 08 Octobre :** A partir de 9H : petit déjeuner au COYCH (EN)  
10H30: premier signal d'avertissement, courses  
Dès que possible: remise des prix, apéritif de clôture.

## **6 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

## **7/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS**

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type aller-retour ou longue distance, voir annexe II des instructions de course

## **8/ SYSTEME DE PENALITE**

Pour les dériveurs fast et catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **9/ CLASSEMENTS**

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

Il sera établi les classements suivants :

- Intersérie dériveurs fast
- Interséries multicoques
- Hobie cat 16
- F18

D'autres classements séparés pourront être réalisés si plus de 10 bateaux d'une même classe sont inscrits.

## **10 / COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11/ PRIX**

Les 3 premiers chaque classement seront récompensés

## **12/ DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### **13/ ASSURANCE**

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

### **14/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du COYCH ou visiter le site [www.coych.org](http://www.coych.org)  
[contact@coych.org](mailto:contact@coych.org)

Tel : 04 94 38 61 67 / 06 25 62 24 80

Adresse : COYCH, 14 avenue du docteur Robin 83400 Hyères-France